

# SFI Public Discussion Note

## Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI) 2024



Version en français | Edition 2024



A travers sa série de Public Discussion Notes, le Swiss Finance Institute (SFI) encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. De surcroît, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes et de conférences.

# Introduction



**Prof. Alfred Mettler**  
*SFI Adjunct Professor*



**Prof. Steven Ongena**  
*SFI Senior Chair et professeur de banque à l'Université de Zurich*



**Prof. Christoph Basten**  
*SFI Faculty Member et professeur assistant de banque à l'Université de Zurich*



**Dr. Markus P.H. Bürgi**  
*SFI Chief Financial and Operating Officer*

Chaque année depuis 2020, le *Swiss Finance Institute (SFI)* publie le *Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)*. Cet indice note et classe les pays en fonction de leur degré d'adoption, de respect et de mise en application d'un ensemble de normes financières mondiales. Le GFRTCI est construit comme un méta-indice, sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Son objectif est d'identifier et de clarifier les forces et les faiblesses de chaque pays et ainsi d'alimenter les discussions concernant le cadre réglementaire.

Les quatre précédentes éditions du GFRTCI ayant été très favorablement accueillies par la communauté financière, l'indice 2024 utilise le même cadre, les mêmes composantes d'indice et les mêmes pondérations des composantes. Il documente ainsi les changements qui se sont produits au cours des dernières années. Entre 2023 et 2024, les changements enregistrés au niveau du classement général sont relativement mineurs. Neuf des dix pays les mieux classés en 2024 figuraient également parmi les dix premiers en 2023. L'Allemagne (classée 10<sup>ème</sup> en 2023) est sortie du peloton de tête des dix premiers, tandis que le Canada (classé 16<sup>ème</sup> en 2023) a gagné dix places et est désormais classé au 6<sup>ème</sup> rang. Comme lors des années précédentes, tous les pays du "Top 10" (à l'exception de la Suisse et du Canada) sont membres de l'UE.

Le classement général a donc relativement peu évolué, ce qui est également le cas au niveau des données par pays, ainsi que des scores moyens de six des sept composantes de l'indice. Toutefois, un changement notable est intervenu dans l'une des composantes de l'indice. Au 1er janvier 2023, plusieurs nouvelles normes de Bâle III sont entrées en vigueur, ou ont été ajustées, ce qui a fait passer le nombre total de normes de 19 à 31. De nombreux pays n'ont pas intégralement mis en œuvre les nouvelles normes avant l'échéance du 1er janvier 2023. Ceci a considérablement modifié leurs scores individuels, le score moyen et le classement des pays. Par exemple, alors que plus de 75% des pays du classement GFRTCI étaient en pleine conformité avec le cadre réglementaire de Bâle fin 2022, plus aucun pays ne l'était fin 2023. Ces changements importants ont entraîné une baisse du score moyen du GFRTCI, qui est passé de 81,4 en 2023 à 77,1 en 2024.

Les risques pesant sur le système financier ne cessant de changer, les normes réglementaires de Bâle doivent elles aussi continuer à évoluer. Comme cela a été le cas pour celles qui sont entrées en vigueur en 2023, les nouvelles réglementations qui seront mises en œuvre dans les années à venir entraîneront très probablement de nouveaux changements dans les futurs classements et scores du GFRTCI.

Une réglementation plus stricte, une transparence accrue et un meilleur respect des règles entraînent toujours à la fois des coûts et des avantages. L'objectif des décideurs politiques devrait être de trouver l'équilibre optimal, tout en essayant de remédier aux déficiences pointées dans des domaines spécifiques.

# À propos du GFRTCI

Au cours des dernières décennies, la réglementation financière s'est élargie, mondialisée et complexifiée. D'une part, il existe des cadres réglementaires internationaux tels que Bâle II et Bâle III, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (la Suisse, par exemple, y ajoute le fameux *Swiss Finish*). D'autre part, de nombreuses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été suggérées, exigées ou introduites par des organisations supranationales, des ONG ou des groupes de réflexion représentant différentes parties prenantes. Chaque pays décide d'intégrer ou non ces règles et normes dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont ils sont signataires, les pays conservent une certaine marge de manœuvre concernant leur décision d'appliquer ces règles et normes, ainsi que quand, comment et dans quelle mesure ils souhaitent le faire.

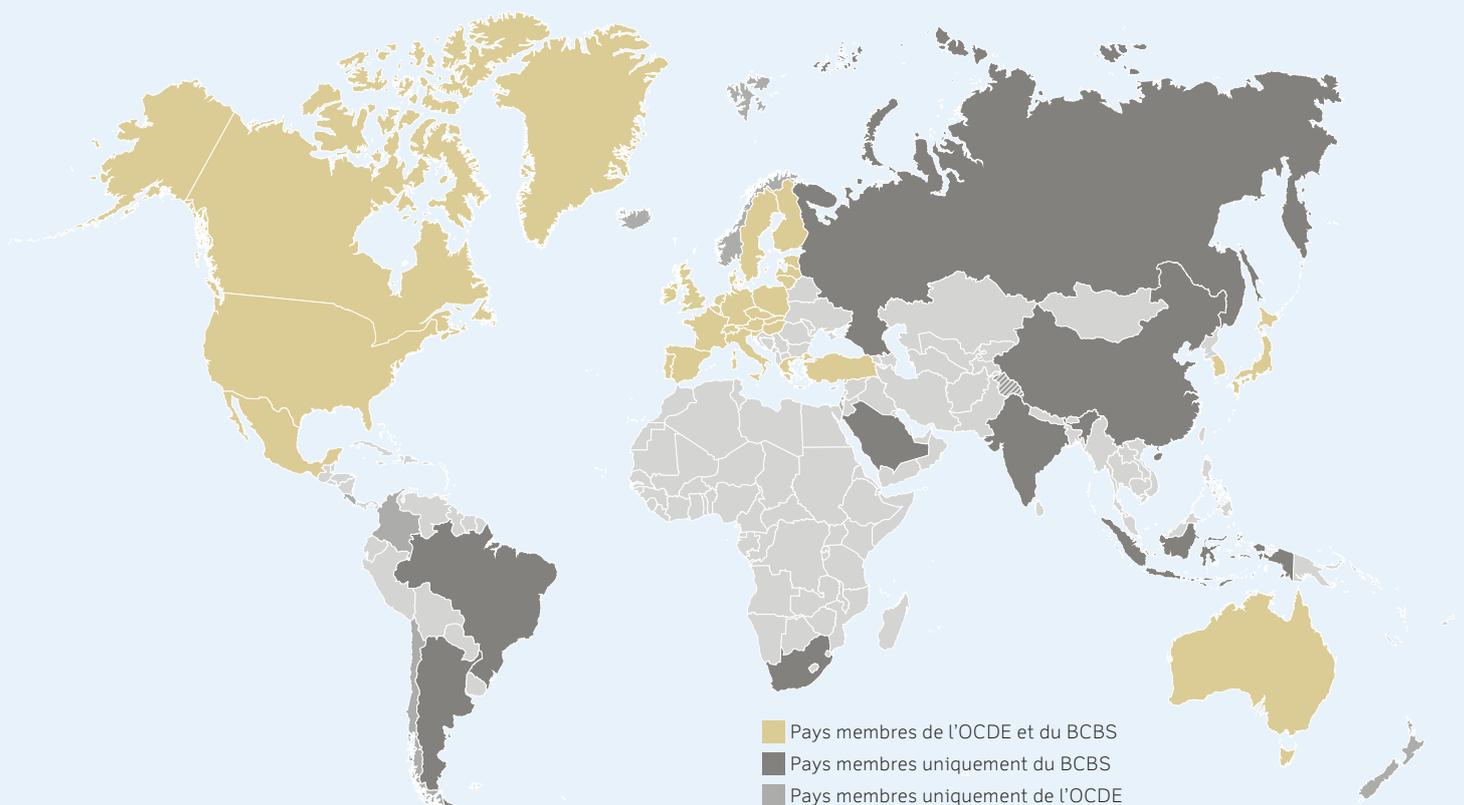
Diverses études documentent régulièrement des éléments spécifiques de ces règles et normes, qu'elles soient nationales ou internationales, sous des concepts généraux de réglementation bancaire, de transparence financière ou de mise en conformité financière. Ainsi, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision – BCBS*) surveille la mise en application des normes de Bâle. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie une notation sur la norme EOIR (*Exchange of Information on Request – EOIR* ou

échange de renseignements sur demande). *Transparency International* calcule un *Corruption Perception Index*. Et le *Basel Institute on Governance* évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais du *Basel Anti-Money-Laundering Index (AML)*.

Au niveau des indices, l'indice semestriel *Global Financial Centres Index* évalue différents centres financiers sur la base de facteurs instrumentaux et de leurs réponses à un questionnaire en ligne. Pour cet indice, l'accent est mis sur une comparaison entre la compétitivité relative des villes.

Le GFRTCI du SFI compile plusieurs de ces notations et indices reconnus et acceptés et les agrège en une mesure simple et compréhensible qui permet ensuite de classer les pays en fonction de leur position globale en termes de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. L'indice est basé sur des données, des classifications et des classements reconnus et publiquement accessibles. Les institutions à l'origine de ces classements sont crédibles et publient leurs résultats régulièrement (sur une base annuelle ou semestrielle).

Outre la présente édition 2024, le SFI a publié le GFRTCI en 2020, 2021, 2022 et 2023 et prévoit de continuer à l'actualiser chaque année.



# Pays inclus dans le GFRTCI

Dans cette cinquième édition du GFRTCI, le cadre sous-jacent reste le même que lors des quatre années précédentes. L'indice analyse et classe les pays de l'OCDE qui sont également membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), ce dernier constituant la principale référence mondiale en matière d'élaboration de normes pour une réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'UE sont membres à titre direct du BCBS (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Les autres pays de l'UE sont représentés en leur qualité de membres de l'Union européenne.

Les 31 pays membres conjoints sont listés ci-dessous :

Pays membres uniquement de l'OCDE	Pays membres à la fois de l'OCDE et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili (CL)	Allemagne (UE)	Afrique du Sud (ZA)
Colombie (CO)	Australie (AU)	Arabie Saoudite (SA)
Costa Rica (CR)	Autriche (UE)	Argentine (AR)
Islande (IS)	Belgique (UE)	Brésil (BR)
Israël (IL)	Canada (CA)	Chine (CN)
Norvège (NO)	Corée du Sud (KR)	Region administrative speciale de Hong Kong (HK)
Nouvelle-Zélande (NZ)	Danemark (UE)	Inde (IN)
	Espagne (UE)	Indonésie (ID)
	Estonie (UE)	Russie (RU)
	États-Unis (US)	Singapour (SG)
	Finlande (UE)	
	France (UE)	
	Grèce (UE)	
	Hongrie (UE)	
	Irlande (UE)	
	Italie (UE)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (UE)	
	Lituanie (UE)	
	Luxembourg (UE)	
	Mexique (MX)	
	Pays-Bas (UE)	
	Pologne (UE)	
	Portugal (UE)	
	République slovaque (UE)	
	République tchèque (UE)	
	Royaume-Uni (UK)	
	Slovénie (UE)	
	Suède (UE)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



# Composantes du GFRTCI

Le GFRTCI évalue les 31 pays faisant partie à la fois de l'OCDE et du BCBS sur la base de sept notations et indices: trois composantes mesurent la mise en œuvre des diverses réglementations par un pays, et quatre composantes évaluent son environnement politique et son degré d'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données a été fixée au 29 février 2024.

## Sous-indice A – Degré de mise en œuvre de la réglementation

Les trois composantes suivantes mesurent le degré de mise en œuvre de la réglementation bancaire par un pays, analysent ses normes en matière d'échange de renseignements sur demande et évaluent son risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces composantes définissent le sous-indice A du GFRTCI:

- **BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework:**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) publie régulièrement ces rapports d'étape sur l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le plus récent a été publié en octobre 2023. Le rapport énumère 31 normes distinctes dans sept catégories, avec une date limite de mise en œuvre fixée au plus tard au 1er janvier 2023. Les catégories et normes du BCBS sont listées dans le tableau 1.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating:**

Basée sur un examen par des pairs organisés en équipes internationales d'évaluation et publiée par le *Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes* de l'OCDE, cette notation évalue la norme EOIR de chaque pays, ainsi que son respect de la norme internationale correspondante. Chaque pays est noté comme étant conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2) et non conforme (1). La notation étant continuellement mise à jour, les données utilisées ici reflètent la situation en février 2024. <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/exchange-of-information-on-request-ratings.htm>

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (AML):**

Publié par le Basel Institute on Governance, cet indice mesure le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il fournit un score de risque global, basé sur 15 indicateurs de l'adhésion d'un pays à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de ses niveaux de corruption, de normes financières et de transparence du financement de la vie politique, et de son adhésion aux principes de l'État de droit. L'indice varie entre 2 et 9 environ, une note plus basse correspondant à un risque plus faible. Les données utilisées ici datent de décembre 2023. <https://index.baselgovernance.org>

## Sous-indice B – Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre composantes suivantes mesurent les aspects liés à l'environnement politique d'un pays et au cadre plus général d'application des réglementations. Ces éléments définissent le sous-indice B du GFRTCI:

- **The Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI):**

Publié par *The Economist Group*, une société sœur du magazine *The Economist*, cet indice évalue chaque pays en fonction de 60 indicateurs répartis sous cinq grandes catégories: processus électoral et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique démocratique et libertés civiles. Sur une échelle de 0 à 10, un score de 0 à 4 reflète un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défaillante et un score de 8 à 10 un régime entièrement démocratique. Les données utilisées ici datent de février 2024. <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2023/>

- **Corruption Perception Index (CPI):**

Cet indice, publié par Transparency International, classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption du secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à un niveau de corruption élevé et un score de 100 à un niveau de corruption très faible. Les données utilisées ici datent de janvier 2024. <https://www.transparency.org/en/cpi/2023>

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):**

Cet indice est un sous-indice de l'indice de liberté économique de la *Heritage Foundation*. La *Heritage Foundation* définit la liberté d'entreprise comme "un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale du monde des affaires". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale de liberté d'entreprise et un score de 100 à une liberté d'entreprise totale. Les données utilisées ici datent de janvier 2024. <https://www.heritage.org/index/>

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):**

Cet indice est également un sous-indice de l'indice de liberté économique de la *Heritage Foundation*. La *Heritage Foundation* définit l'efficacité judiciaire comme "une composante essentielle de l'État de droit qui nécessite des systèmes judiciaires efficaces et équitables afin de garantir que les lois soient pleinement respectées et que les violations fassent l'objet d'actions légales appropriées". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale d'efficacité judiciaire et un score de 100 à une efficacité judiciaire totale. Les données utilisées ici datent de janvier 2024. <https://www.heritage.org/index/>

**Tableau 1 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du BCBS (sur la base du rapport d'octobre 2023)

Basel Standards		Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	HK	IN	ID	JP	KR	MX	RU	SA	SG	ZA	CH	TR	UK	US	EU	
Capital	Countercyclical capital buffer	2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Margin requirements for non-centrally cleared derivatives	2016	1	4	4	4	1	4	2	2	4	2	3	2	4	4	4	4	4	1	4	4	4
	Capital requirements for exposure to central counterparties	2017	4	4	4	4	1	4	3	2	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Capital requirements for equity investments in funds	2017	4	4	4	4	1	4	na	na	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	2	4	4
	Standardized approach for counterparty credit risk exposure	2017	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Securitisation framework	2018	4	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	4	2	4
	Total loss-absorbing capacity holdings	2019	na	4	4	4	4	4	1	na	4	1	4	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4
	Revised standardised approach for credit risk	2023	1	4	4	4	2	2	1	4	3	4	4	2	4	3	2	2	1	2	2	2	2
	Revised IRB approach for credit risk	2023	na	4	4	4	2	2	na	na	3	4	1	4	4	3	2	2	1	2	na	2	
	Revised credit valuation adjustment framework	2023	1	1	1	3	2	2	1	3	3	4	1	1	4	3	2	2	1	2	2	2	2
	Revised minimum requirements for market risk	2023	1	1	2	3	2	2	2	3	3	4	na	1	4	3	2	2	1	2	2	2	2
	Revised operational risk framework	2023	1	4	2	4	2	2	3	4	3	4	4	4	4	3	2	2	1	2	2	2	2
	Output floor	2023	na	4	1	4	2	2	na	na	3	4	1	4	4	3	2	2	1	2	2	2	2
	Risk-based capital	2013	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Leverage Ratio	Leverage ratio - 2014 exposure definition	2018	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Leverage ratio - 2017 exposure definition		2023	4	4	1	4	2	2	1	4	3	4	1	1	4	3	2	2	2	4	4	4	
SIB	Global-SIB requirements	2016	na	na	4	4	4	4	na	na	4	4	na	na	na	4	na	4	na	4	4	4	
	Domestic-SIB requirements	2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4	
	Leverage ratio buffer	2023	na	na	na	4	4	na	na	na	4	na	na	1	na	na	na	4	na	4	4	4	
IRRBB	Interest rate risk in the banking book	2018	4	2	4	4	4	4	3	4	4	4	2	2	4	4	4	4	1	4	4	2	
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	2015	4	4	4	4	1	4	4	4	1	1	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Net Stable Funding Ratio	2018	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	
	Liquidity Coverage Ratio	2023	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Large Exposures	Large exposure framework	2019	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	3	2	4	4	4	4	2	4	4	4	
Disclosure	Revised Pillar 3 requirements	2016	4	3	4	4	2	4	1	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	na	4	
	CCyB, Liquidity, Remuneration, Leverage ratio	2017	4	3	4	3	2	4	1	4	4	4	2	4	4	4	4	4	2	4	4	4	
	Key metrics, IRRBB, NSFR	2018	4	2	4	3	2	4	2	4	4	4	4	2	4	4	3	4	3	4	4	4	
	Capital composition, RWA, Prudential valuation adjustments, G-SIB	2018	4	3	4	3	2	4	1	4	1	4	1	4	4	4	4	4	1	4	4	4	
	TLAC disclosure	2019	na	na	1	4	2	4	na	na	4	3	4	na	4	na	na	4	na	4	4	4	
	Market risk	2023	*	1	*	2	2	2	*	3	3	4	1	*	4	3	2	2	*	2	*	2	
Key metrics, RWA Overview, Leverage ratio, Credit risk, Operational risk, modelled and standardised RWA comparison	2023	1	3	*	3	2	2	2	3	3	4	2	*	4	3	2	2	*	2	1	2		

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune de ces 31 normes selon le barème suivant : **1** = projet de règlement non publié ; **2** = projet de règlement publié ; **3** = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques) ; **4** = règlement final en vigueur (à la fois publié et mis en œuvre par les banques) ; et \* = progrès inégaux en matière de mise en œuvre (prière de se référer au rapport d'avancement). Le tableau 1 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du BCBS sur la base du rapport d'octobre 2023. [https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap\\_reports.htm](https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap_reports.htm)

# Données du GFRTCI et ajustements des données

Dans une première étape du calcul du GFRTCI, les échelles des sept différents éléments constitutifs sont ajustées sur une échelle commune de 0 à 100, comme indiqué dans le tableau 2. Les échelles initiales et les ajustements effectués sont précisés ci-dessous :

- **Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) Progress Report :**

- Le score BCBS attribue à chacune de ses 31 normes les scores suivants : 1, 2, 3 ou 4.
- Les 31 scores pour chaque pays sont additionnés, ce qui aboutit à un score brut compris entre 31 et 124.
- Le score brut de chaque pays est ensuite normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**

- Le score EOIR attribue à chaque pays une note 1, 2, 3 ou 4.
- Le score EOIR est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Basel AML Index (AML) :**

- Le score AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9.
- Le score AML est normalisé sur une échelle allant de 0 à 100.
- Le score normalisé est ensuite inversé (100-score normalisé), afin qu'un score plus élevé corresponde à un risque plus faible.

- **EIU's Democracy Index (EIU DI) :**

- Le score EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10.
- Le score EIU DI est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Corruption Perception Index (CPI) :**

- L'indice CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score CPI.

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**

- L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF BF.

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE) :**

- L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF JE.

**Tableau 2 :** Données et statistiques pour les sept composantes du GFRTCI

Pays	BCBS	EOIR	AML	EIU DI	IPC	HF BF	HF JE
Allemagne	108	3	4.27	8.80	79	79.7	93.1
Australie	103	3	3.69	8.66	75	88.3	94.9
Autriche	108	3	4.10	8.28	71	78.5	95.2
Belgique	108	3	4.13	7.64	73	79.0	91.4
Canada	115	3	4.28	8.69	76	87.9	95.1
Corée du Sud	114	3	4.55	8.09	63	84.8	76.8
Danemark	108	3	3.37	9.28	90	89.0	88.5
Espagne	108	3	3.96	8.07	60	75.2	73.1
Estonie	108	4	3.00	7.96	76	79.4	92.9
États-Unis	104	3	4.30	7.85	69	83.8	76.1
Finlande	108	3	2.92	9.30	87	84.9	97.2
France	108	4	3.58	8.07	71	78.2	83.9
Grèce	108	3	3.71	8.14	49	70.3	69.9
Hongrie	108	3	4.94	6.72	42	73.5	62.5
Irlande	108	4	4.01	9.19	77	87.2	93.9
Italie	108	4	4.56	7.69	56	73.8	77.9
Japon	107	3	4.61	8.40	73	78.3	94.7
Lettonie	108	3	4.00	7.38	60	78.2	73.0
Lituanie	108	4	3.47	7.31	61	76.0	74.2
Luxembourg	108	3	3.67	8.81	78	85.5	96.5
Mexique	86	3	5.21	5.14	31	72.4	40.0
Pays-Bas	108	3	4.15	9.00	79	84.4	96.6
Pologne	108	3	4.46	7.18	54	74.8	52.7
Portugal	108	4	4.08	7.75	61	76.2	90.7
Rép. slovaque	108	3	4.22	7.07	54	72.2	70.6
Rép. tchèque	108	3	3.82	7.97	57	76.9	81.9
Royaume-Uni	108	3	3.66	8.28	71	79.1	84.8
Slovénie	108	3	3.56	7.75	56	75.9	83.3
Suède	108	4	3.20	9.39	82	84.6	95.6
Suisse	106	3	4.01	9.14	82	84.3	97.8
Turquie	75	3	5.53	4.33	34	59.7	24.2
Moyenne 2024	106	3.2	4.03	7.98	66.0	79.1	81.3
Écart-type 2024	7.33	0.43	0.59	1.12	14.62	6.37	17.58
Moyenne 2023	72	3.3	4.03	7.97	66.2	81.1	82.2
Écart-type 2023	8.01	0.44	0.66	1.12	14.38	6.40	17.45
Moyenne 2022	71	3.3	4.19	7.93	66.5	76.2	67.9
Écart-type 2022	9.83	0.51	0.70	1.06	14.74	9.41	12.98
Moyenne 2021	63	3.3	4.19	7.98	66.5	76.3	64.5
Écart-type 2021	8.34	0.51	0.71	1.12	14.96	9.31	14.79
Moyenne 2020	46	3.4	4.41	7.96	66.9	77.6	63.5
Écart-type 2020	7.82	0.49	0.68	1.08	15.16	8.81	15.22

# Calcul du GFRTCI

L'un des aspects essentiels d'un indice est la pondération utilisée dans son calcul. Pour calculer le GFRTCI, nous avons recours à deux approches distinctes. Premièrement, l'indice est calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, dans le cadre d'une analyse de sensibilité, nous attribuons aux sept composantes de l'indice des pondérations par tranches de 5%, de 0% à 100%, en s'assurant que la somme des pondérations soit égale à 100%. Tous les scores des pays sont calculés et un classement des pays est établi pour chaque scénario possible. La fréquence à laquelle un pays spécifique est classé au premier rang nous permet d'établir une liste des pays les mieux notés, sur la base d'un large éventail de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

## A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré de mise en œuvre de la réglementation), les pondérations des composantes sont fixées comme suit : BCBS = 60% ; EOIR = 20% ; AML = 20%. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (31 normes dans 7 catégories).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice sont pondérées à parts égales, à raison de 25% chacune.

Pour obtenir l'indice final, les deux sous-indices A et B sont combinés en calculant une simple moyenne arithmétique. Le tableau 3 présente le GFRTCI, ainsi que les classements finaux.

**Tableau 3 :** Classement des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI

Rang / Pays	Sous-indice A	Rang / Pays	Sous-indice B	Rang / Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI	Rang en 2023	Evolution du classement entre 2022 et 2023
1 Estonie	86.8	1 Finlande	90.5	1 Suède	86.2	89.0	<b>87.6</b>	1	0
2 Suède	86.2	2 Danemark	90.1	2 Irlande	83.9	87.5	<b>85.7</b>	4	2
3 Lituanie	85.5	3 Suède	89.0	3 Finlande	80.4	90.5	<b>85.5</b>	2	-1
4 France	85.2	4 Suisse	88.9	4 Danemark	79.1	90.1	<b>84.6</b>	5	1
5 Irlande	83.9	5 Irlande	87.5	5 Estonie	86.8	82.0	<b>84.4</b>	3	-2
6 Portugal	83.7	6 Pays-Bas	87.5	6 Canada	81.0	86.5	<b>83.7</b>	16	10
7 Italie	82.4	7 Luxembourg	87.0	7 Luxembourg	78.2	87.0	<b>82.6</b>	9	2
8 Canada	81.0	8 Canada	86.5	8 Suisse	76.0	88.9	<b>82.4</b>	8	0
9 Finlande	80.4	9 Australie	86.2	9 Pays-Bas	76.9	87.5	<b>82.2</b>	6	-3
10 Corée du Sud	79.6	10 Allemagne	85.0	10 France	85.2	78.5	<b>81.8</b>	7	-3
11 Danemark	79.1	11 Japon	82.5	11 Allemagne	76.5	85.0	<b>80.7</b>	10	-1
12 Slovaquie	78.6	12 Estonie	82.0	12 Australie	75.0	86.2	<b>80.6</b>	24	12
13 Royaume-Uni	78.3	13 Autriche	81.9	13 Portugal	83.7	76.4	<b>80.0</b>	11	-2
14 Luxembourg	78.2	14 Belgique	80.0	14 Autriche	77.0	81.9	<b>79.4</b>	13	-1
15 Grèce	78.1	15 Royaume-Uni	79.4	15 Royaume-Uni	78.3	79.4	<b>78.8</b>	14	-1
16 Rép. tchèque	77.8	16 France	78.5	16 Japon	74.9	82.5	<b>78.7</b>	20	4
17 Espagne	77.4	17 États-Unis	76.9	17 Belgique	76.9	80.0	<b>78.4</b>	15	-2
18 Lettonie	77.3	18 Corée du Sud	76.4	18 Lituanie	85.5	71.1	<b>78.3</b>	12	-6
19 Autriche	77.0	19 Portugal	76.4	19 Corée du Sud	79.6	76.4	<b>78.0</b>	29	10
20 Belgique	76.9	20 Rép. tchèque	73.9	20 Italie	82.4	71.2	<b>76.8</b>	18	-2
21 Pays-Bas	76.9	21 Slovaquie	73.2	21 Slovaquie	78.6	73.2	<b>75.9</b>	17	-4
22 Rép. slovaque	76.7	22 Espagne	72.3	22 Rép. tchèque	77.8	73.9	<b>75.8</b>	19	-3
23 Allemagne	76.5	23 Lettonie	71.3	23 États-Unis	73.9	76.9	<b>75.4</b>	26	3
24 Pologne	76.0	24 Italie	71.2	24 Espagne	77.4	72.3	<b>74.8</b>	21	-3
25 Suisse	76.0	25 Lituanie	71.1	25 Lettonie	77.3	71.3	<b>74.3</b>	22	-3
26 Australie	75.0	26 Grèce	67.7	26 Grèce	78.1	67.7	<b>72.9</b>	23	-3
27 Japon	74.9	27 Rép. slovaque	66.9	27 Rép. slovaque	76.7	66.9	<b>71.8</b>	25	-2
28 Hongrie	74.6	28 Pologne	63.3	28 Pologne	76.0	63.3	<b>69.7</b>	27	-1
29 États-Unis	73.9	29 Hongrie	61.3	29 Hongrie	74.6	61.3	<b>68.0</b>	28	-1
30 Mexique	59.6	30 Mexique	48.7	30 Mexique	59.6	48.7	<b>54.2</b>	30	0
31 Turquie	51.6	31 Turquie	40.3	31 Turquie	51.6	40.3	<b>46.0</b>	31	0

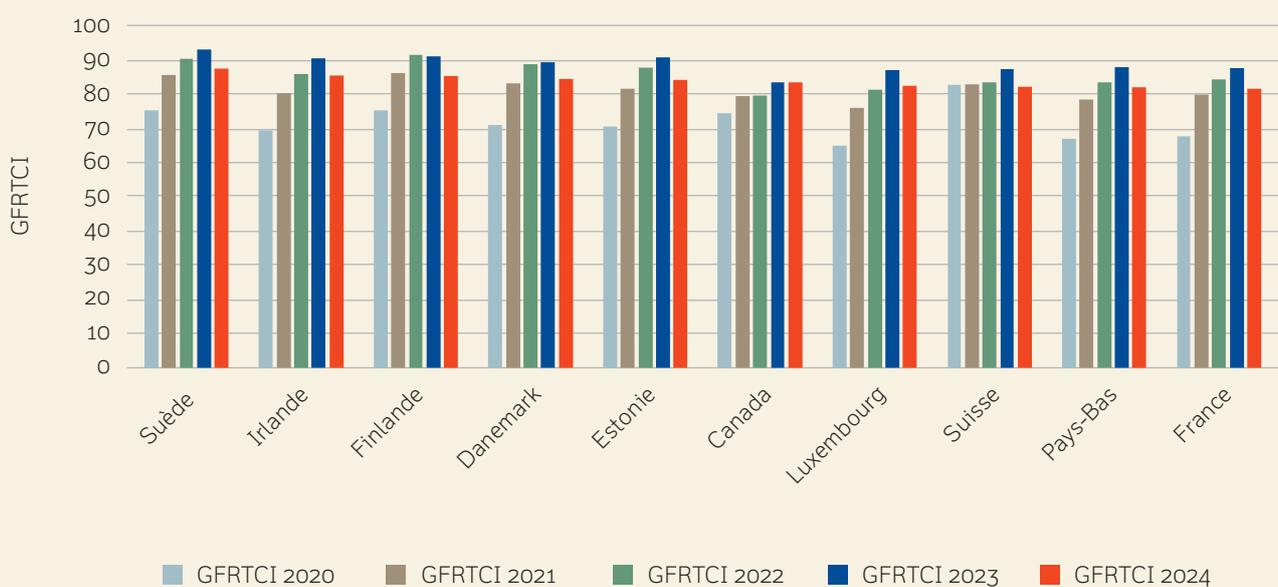
## B. Analyse de sensibilité

Afin de déterminer dans quelle mesure les pondérations systématiquement attribuées aux sept composantes de l'indice peuvent influencer le classement final, nous effectuons une analyse de sensibilité statistique. Chacune des sept composantes de l'indice est pondérée par incréments de 5%, de 0% à 100%, en s'assurant que la somme de toutes les pondérations soit égale à 100%, ce qui produit un total de 202'107 scénarii. Nous déterminons ensuite quel pays est classé premier dans chaque scénario. Les six pays qui occupent la première place dans au moins 1% des scénarii sont les pays les mieux classés par le GFRTCI.

Ces six pays, et la distribution statistique correspondante pour le premier rang, sont les suivants :

Pays	% de fois où le pays a été classé au premier rang
Suède	60.1%
Finlande	22.0%
Danemark	9.9%
Canada	3.1%
Irlande	3.1%
Estonie	1.6%

Comparaison des indices GFRTCI 2020-2024 pour les dix premiers pays du classement



# Interprétation et commentaires

## Les principales conclusions que nous pouvons tirer des calculs du GFRTCI 2024 sont les suivantes :

- Seuls quatre des 31 pays se classent parmi les dix premiers lorsqu'ils sont classés à la fois sur la base du sous-indice A (axé sur la mise en œuvre de la réglementation) et du sous-indice B (axé sur l'application de la réglementation en vigueur). Ces quatre pays sont la Suède, l'Irlande, le Canada et la Finlande.
- Le nombre total de normes de Bâle III est passé de 19 à 31, ce qui a modifié de manière significative la composante BCBS du sous-indice A. A la fin 2023, aucun pays n'était en pleine conformité avec le cadre réglementaire de Bâle III, ce qui s'est traduit par une baisse des notes des composantes et par une diminution du score moyen du GFRTCI, qui est passé de 81,4 en 2023 à 77,1 en 2024.
- Par conséquent, le score moyen pour le sous-indice A a diminué de manière significative entre 2023 et 2024, passant de 85,5 en 2023 à 77,6 en 2024.
- La Suisse se classe au 25<sup>ème</sup> rang pour le sous-indice A (elle occupait le 23<sup>ème</sup> rang en 2023). Bien qu'elle atteigne un degré d'environ 80% de mise en œuvre du BCBS (comme la plupart des autres pays), elle se classe relativement moins bien dans la composante AML (qui lui attribue une note de "risque élevé" au niveau de l'indice de secret financier) et, dans une moindre mesure, dans la composante EOIR (qui lui attribue un classement "partiellement conforme" pour les "informations relatives à la propriété et à l'identité").
- Le score moyen du sous-indice B n'a quasiment pas changé entre 2023 et 2024, passant de 77,3 à 76,5 sur cette période.
- La Suisse se classe au 4<sup>ème</sup> rang pour le sous-indice B, comme en 2023.
- La Suisse se classe au 8<sup>ème</sup> rang dans le calcul final du GFRTCI, comme en 2023, derrière la Suède, l'Irlande, la Finlande, le Danemark, l'Estonie, le Canada et le Luxembourg.

## La comparaison des GFRTCI 2023 et 2024 fait apparaître les éléments suivants :

- Sur la base des données brutes présentées dans le tableau 2, six des sept composantes de l'indice n'ont pas connu de changements notables: EOIR, AML, EIU DI, CPI, HF BF et HF JE.
- Des changements significatifs sont en revanche intervenus au sein de la composante BCBS de l'indice. De nouvelles réglementations sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023, et en octobre 2023 aucun des pays observés n'était encore en pleine conformité avec les nouvelles directives de mise en œuvre.
- La plupart des pays continuent à prendre des mesures importantes pour mettre en œuvre et faire appliquer les normes en matière de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. Toutefois, il semble difficile de respecter les nouvelles lignes directrices réglementaires dans le délai imparti (même si ce délai était annoncé depuis plusieurs années).
- Huit pays se sont classés parmi les dix premiers en 2021, 2022 et 2023, ainsi qu'en 2024: la Suède, l'Irlande, la Finlande, le Danemark, l'Estonie, la Suisse, les Pays-Bas et la France.
- Compte tenu de l'importance du secteur bancaire pour la plupart des pays, les évolutions discutées ici en termes de réglementation, de transparence et de conformité restent importantes. Elles se reflètent de manière adéquate dans les différents indices et classements publiquement accessibles.

## **Swiss Finance Institute**

Avec le soutien de ses fondateurs – le secteur bancaire suisse, la Confédération et les principales universités suisses – le Swiss Finance Institute (SFI) assure une promotion active d'une recherche et d'un enseignement de classe mondiale dans les domaines de la banque et de la finance en Suisse. En combinant excellence académique et expérience pratique, le SFI contribue au renforcement de la place financière suisse.

### **Editeur et contact**

Dr. Cyril Pasche  
Senior Director Publications and Topic Development  
+41 22 379 88 25  
cyril.pasche@sfi.ch

Cette publication a été imprimée sur du papier durable " Refutura ", qui est certifié par l'écolabel " l'Ange bleu ".